Tribune de J.Y Rochex, professeur de sciences de l'éducation à Paris VIII parue dans le Monde du 30 avril 2018

Le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »- outre une logique de marchandisation et d'individualisation de la formation professionnelle, considérée comme devant obéir à la seule logique de l'offre et de la demande, sans régulation collective par les partenaires sociaux – comporte des dispositions relativement passées inaperçues en matière d'orientation.

sont prévus la suppression des délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et professions (Onisep) et le transfert de leurs missions et de leurs personnels aux régions ; la suppression des centres d'information et d'orientation (CIO) et le rattachement des psychologues l'éducation nationale (PsyEN), conseillers d'orientation psychologues (COP), qui exercent dans les établissements scolaires, et de leurs directeurs aux rectorats ou aux inspections académiques. Ces mesures, formulées de manière abrupte, sans aucune concertation, et qui semblent préfigurer la disparition des personnels d'orientation de l'éducation nationale, s'inscrivent à l'encontre de la création en février 2017 d'un corps unique de psychologues de l'éducation nationale et renouent avec une politique antérieure erratique mettant en cause les services d'orientation – en réduisant drastiquement le recrutement par la diminution du nombre de places au concours – et promouvant une conception simpliste et étriquée de l'orientation, qui ne peut que renforcer le

caractère profondément inégalitaire de notre système éducatif.

Certes, bien des choses sont à améliorer en matière d'orientation dans notre pays. Mais, de la même manière qu'il est plus facile, pour justifier l'institutionnalisation de la sélection à l'entrée à l'université, de pointer du doigt la plate-forme APB que le manque criant de moyens de l'université pour faire face à l'accueil des nouveaux étudiants, il est plus facile de désigner tel ou tel manque ou difficulté que de rappeler le manque cruel et récurrent de personnels (un PsyEN ex-COP en moyenne pour environ 1500 élèves du secondaire), ce à s'emploient aussi bien le gouvernement que l'Association des régions de France...

Doute sur l'objectivité de l'information diffusée

La voie serait ainsi libre pour la dissolution de missions nationales de service public dans les politiques régionales... et pour la montée en puissance des officines privées qui se sont déjà jetées sur le marché juteux du « coaching » des lycéens — du moins de ceux qui en ont les moyens — confrontés aux incertitudes et à la complexité bureaucratique de Parcoursup.

La dévolution d'une partie des missions et personnels de l'Onisep aux régions ne peut que jeter un doute sur le statut et l'objectivité de l'information qui serait diffusée aux élèves et aux adultes. Chaque région ne pouvant qu'être tentée de faire prévaloir ses orientations en matière de formation, elle risque également de soumettre cette information à la logique économiste à court terme de l'adéquation formation-emploi, logique dont tous les travaux, depuis ceux de Lucie Tanguy, ont montré le caractère simpliste et fallacieux. Quant à la disparition des CIO et au rattachement (provisoire avant disparition ou décentralisation ?) des psychologues aux établissements secondaires, ils priveront professionnels de tout d'élaboration et de réflexion collectives, de toute possibilité de travail d'équipe, voire de toute indépendance à l'égard des chefs d'établissement (indépendance pourtant constitutive de la professionnalité et de la déontologie du psychologue) ainsi que de toute collaboration avec des partenaires hors éducation nationale.

Mais le caractère néfaste des mesures annoncées ne se limite pas là.

La logique sous-jacente à ces mesures qui sépareraient radicalement le travail des psychologues dans l'enseignement secondaire de l'information et du choix portant sur les filières et les carrières professionnelles est une conception de l'orientation totalement dépassée, datant d'un très ancien monde, et qui se résumerait à l'équation « connaissance de soi, de ses résultats et aptitudes + information = choix éclairé et durable ».

Conception très individualiste

Cette conception, très individualiste, tend à faire de chaque élève, dès l'enseignement secondaire, un simple consommateur de formation, un autoentrepreneur de son propre avenir, auquel il suffirait de connaître et de promouvoir ses talents, aptitudes et intérêts et de disposer

d'informations fiables pour « choisir son avenir professionnel ».

C'est cette même logique qui préside aussi bien à la réforme de l'accès à l'université qu'à celle du baccalauréat et du lycée. Le problème est que ce modèle est largement illusoire et que s'il existe, il correspond d'abord à un type d'élève socialement privilégié, entraîné très tôt à faire des choix de carrière, par exemple en étant scolarisé dès le plus jeune âge dans les écoles les plus élitistes, à l'instar de ce trentenaire porteparole de La République en marche qui ne cesse de donner des lecons à tous ceux qui ne pensent pas comme lui.

Ce modèle privilégie les plus privilégiés et pénalise les plus démunis ; il repose sur une individualisante conception psychologie et du développement des enfants et adolescents qui appauvrit l'un et l'autre, en pensant et traitant de manière isolée la question des apprentissages et du rapport au savoir et celle du rapport à l'avenir, celles du développement des sujets et des cadres sociaux dans lesquels il s'opère.

Le psychologue du développement et de l'orientation n'est pas seulement professionnel de l'évaluation et de la « mesure », qui aiderait enseignants et élèves mieux connaître les caractéristiques de ces derniers pour les à celles des spécialisations scolaires et professionnelles.

Renforcement des inégalités sociales

et sa responsabilité professionnelles sont de travailler à faire advenir de nouveaux possibles en aidant, selon la formule d'Henri Wallon [psychologue, 1879-1962], à transformation des rapports entre l'enfant et ses milieux, en particulier le milieu

scolaire, en œuvrant à ce que le rapport à l'avenir donne sens aux apprentissages proposés, mais aussi à ce que la réalisation de ceux-ci élargisse en retour les perspectives d'avenir de tous les élèves, en particulier de ceux pour lesquels elles se présentent sous le signe de l'incertitude et de la précarité.

L'exercice de la profession de psychologue ou de conseiller d'orientation ne cesse de se confronter à l'importance des processus et déterminants sociaux dans la production de la personnalité des élèves, de leurs résultats et parcours scolaires, tout en interdisant de dissoudre le caractère singulier de chaque histoire scolaire dans des déterminismes sociologiques; il contraint à se mouvoir, théoriquement et pratiquement, dans une zone où les régularités et les concepts de l'approche macrosociologique paraissent se diluer dans la diversité des biographies et des individualités, mais où ni l'approche

microsociologique ni la psychologie seules ne sauraient parvenir à donner du sens à ces histoires et destinées individuelles sans en penser les rapports complexes avec les structures et les rapports sociaux et scolaires, avec leurs contradictions et dissociations.

Toute logique visant à penser le développement individuel hors de ses cadres sociaux et des activités dans lesquels il se réalise, ou encore conduisant à dissocier rapport à l'école et aux apprentissages d'une part, information et orientation professionnelles d'autre part. repose sur une conception appauvrie de la complexité du réel.

Ce faisant elle ne peut contribuer à la transformer, et ne peut que conduire à en épouser la ligne de plus grande pente, celle du renforcement des inégalités sociales, à l'école et au-delà.















Le SNPI-FSU appelle les inspectrices et les inspecteurs à faire grève et à participer aux actions engagées pour défendre le service public.

Les menaces sont plus fortes que jamais!Toutes les organisations syndicales s'unissent pour refuser les objectifs poursuivis par le gouvernement consistant à réduire le périmètre de l'action publique avec la perspective d'abandon, voire de privatisation de missions publiques.

En savoir plus en ligne...